



trib
une

Yves Londechamp et Dominique Valck

coprésidents de la Coordination nationale des Conseils de développement

Trois clés pour un Conseil de développement « qui fonctionne »

Les Conseils de développement se vivent comme des lieux de dialogue apaisés, à l'écoute des aspirations de la société et capables de les transformer en propositions. Ils ont d'ailleurs participé activement au Grand Débat national, soit par des contributions, soit par l'animation de Réunions d'initiative locale. Il y a toutefois des bonnes pratiques à respecter pour que ces instances jouent pleinement leur rôle.

Les Conseils de développement ont des fonctionnements variés, qui correspondent à la diversité des territoires, aux objectifs fixés à ces instances par les élus, aux choix effectués par le Conseil de développement lui-même. La diversité de leur fonctionnement est donc naturelle et légitime, mais est-il possible, à la lumière de l'expérience, d'identifier des « bonnes pratiques » adoptées par des Conseils « qui fonctionnent » ? Oui, et elles sont nombreuses. Citons-en trois.

Ouverture

La première condition est celle de l'ouverture. Pour que le Conseil de développement soit un relais, un lieu où des idées nouvelles et proches des gens puissent émerger, il doit pouvoir aller à la rencontre des citoyens et des acteurs, ouvrir ses groupes de réflexion aux bonnes volontés, tenir des réunions

ouvertes pour lancer des débats. Il convient bien entendu de se prémunir contre les risques d'entrisme de certains groupes, avec des processus d'admission simples mais formalisés, une charte de fonctionnement qui préserve une éthique du débat. Ces quelques règles suffisent à garantir l'indépendance des réflexions du Conseil de développement, ainsi tenues à l'écart des confrontations partisans ou de la défense d'intérêts individuels ou sectoriels.

Confiance

La deuxième condition est de construire une relation de confiance entre les élus et les membres du Conseil de développement. Chaque avis ou contribution peut représenter des centaines d'heures de travail bénévole. Cet investissement doit être

considéré à sa juste valeur : les élus doivent prendre le temps d'échanger de manière approfondie sur les propositions qui leur

“ Prendre le temps d'échanger de manière approfondie ”

sont faites et expliquer leurs décisions. Ceci constitue une source de compréhension et d'enrichissement mutuel. Surtout, c'est une marque de reconnaissance sans laquelle la motivation des membres du Conseil est difficile à maintenir. En retour, l'indépendance du Conseil de développement s'exerce dans le respect de la légitimité et du rôle décisionnel des élus, d'une neutralité partisane, et d'une relation constructive avec les élus au service du territoire.

Intelligence collective

Le troisième prérequis est la mise en place des conditions de bon fonctionnement du Conseil de développement. Au-delà d'un support logistique et d'un budget de frais courants, les membres ont besoin d'alimenter leurs réflexions auprès des services de la communauté, d'experts et de contacts avec d'autres territoires. Il leur est également nécessaire de bénéficier de formations sur des méthodes de conduite de projets, d'intelligence collective ou d'animation de débats.

D'autres conditions de succès et points de vigilance mériteraient d'être détaillés. La Coordination nationale des Conseils de développement y travaille et publiera prochainement des fiches pratiques, basées sur vingt ans d'expérience.

Yves Londechamp et Dominique Valck